

Encore de nouvelles caméras de surveillance

TROIS-PONTS

La Commune de Trois-Ponts va à nouveau acquérir six nouvelles caméras fixes et une mobile, pour lutter contre les incivilités.

1. SEPT CAMÉRAS SUPPLÉMENTAIRES

Les élus trois-pontois se sont réunis ce mardi soir pour leur premier conseil communal de l'année 2022. Il a notamment été question de surveillance puisque la Commune a reçu un subside de 25 000 euros en vue d'acquérir des moyens de vidéosurveillance supplémentaire. En septembre 2020, six caméras avaient déjà été installées sur le territoire communal, à la piscine, à l'Espace Culturel ou encore au niveau du kiosque du parc communal par exemple. Désormais, sept caméras vien-



Six caméras fixes seront installées à Trois-Ponts et une caméra mobile sera positionnée aux endroits sensibles.

dront renforcer ces dernières. Objectif, lutter notamment contre les incivilités et améliorer la propreté des rues. Six ca-

méras fixes seront donc installées : à la résidence Renard, à la sortie du Ravel route de Coo, à l'administration communale,

devant l'école Saint-Joseph, à la maison de police et en bas de la rue de la gare. « Il y aura également une caméra mobile qui pourra être déplacées à différents endroits plus sensibles du territoire communal, par exemple au niveau du terrain de foot où il y a souvent des nombreux véhicules qui se garent », précise l'échevin des Travaux, Claude Legrand.

2. DES TRAVAUX AUTOUR DES ÉGLISES

La Commune a passé un accord-cadre pour divers travaux de voiries, de construction ou de rénovation des bâtiments communaux et dans les prochains chantiers attendus à Trois-Ponts, il y a notamment des travaux prévus autour des églises. La toiture de l'église de Basse-Bodeux va être changée et le parking à proximité

de celle de Trois-Ponts sera lui aussi rénové. Côté voirie, ce sont dans les villages de Spineux et Lavaux que les prochains chantiers prendront place, dans les mois à venir.

3. TROC D'UNE PARCELLE COMMUNALE CONTRE UNE PRIVÉE

Le pont de Glain attire des touristes, et notamment les promeneurs. L'endroit dispose d'une table de pique-nique agréable, installée par la commune il y a quelque temps. Or, ce site n'appartenait pas encore à la Commune. La situation a été régularisée ce mardi soir puisque le propriétaire l'a cédée aux autorités communales trois-pontoises. En échange, il a reçu une parcelle communale qui jouxte sa propriété.

LISE CASSOTH



L'Avenir - Local: Le Jour Verviers 10/02/2022, pages 10 & 11

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de L'Avenir - Local: Le Jour Verviers

